

Les consignes de tri pour Saint Étienne Métropole

Le bac jaune



Le conteneur à verre



Le bac gris



Les déchèteries



- 1 Saint-Jean Bonnefonds "La Forestière"
- 2 L'Étrat "ZI du Moulin Picon"
- 3 Firminy "ZI Dorian"
- 4 La Ricamarie "ZI Montrambert-Pigeot"
- 5 Saint-Étienne "Le Soleil, Rue V.Grignard"
- 6 Roche-La-Molière "ZA Grüner"
- 7 Saint-Chamond "ZI du Coin"
- 8 Tartaras "Combe Martin"
- 9 Saint-Héand "Grangeneuve"

Les types de déchets acceptés



Les encombrants

Ils sont reconditionnés, recyclés ou mis en centre de stockage de déchets ultimes.



La ferraille

Elle est recyclée par des aciéries ou des fonderies.



Les déchets verts

Ils sont broyés et compostés pour être valorisés en agriculture et dans les espaces verts.



Les huiles de vidange

Elles sont régénérées et utilisées en cimenterie pour produire de l'énergie.



Les piles

Elles sont traitées et les métaux et composants sont recyclés.



Le bois

Il est recyclé et sert à la fabrication de nouveaux produits.



Les batteries

L'acide est neutralisé. Les matériaux tels que le plomb et le plastique sont recyclés.



Les gravats

Ils peuvent être utilisés en remblais ou stockés en centre de stockage.



Les cartouches d'encre

Elles sont triées puis rechargées.



Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Ni à la poubelle ni sur le trottoir ! Si ils ne peuvent resservir ou être remis en état, ils peuvent être pris en charge pour être recyclés ou valorisés.



Les grands cartons

Ils sont recyclés dans les usines papetières et servent à la fabrication de nouveaux cartons d'emballage.



L'amiante

Attention ! Seule la déchèterie de **La Ricamarie** est habilitée à recevoir des déchets amiantés



Les lampes et néons

Les composants sont séparés puis recyclés.



Les déchets toxiques

Ils sont triés, traités et rendus inoffensifs.